

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.01.2024 Numéro de version 16.2 (remplace la version 16.1)

Révision: 03.01.2024

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit:** Cire Protectrice du bois

**Code du produit:** 4006 incolore

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Emploi de la substance / de la préparation** Couche

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Producteur/fournisseur:** Osmo Holz und Color GmbH & Co. KG  
Affhüppen Esch 12  
D-48231 Warendorf

**Service chargé des renseignements:** Département sécurité de produit  
Tel.: +49 (0) 251 / 692 - 188  
Fax: +49 (0) 251 / 692 - 462  
e-mail: helmut.starp@osmo.de

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59  
Centrale d'appel de détresse de poison Berlin (24h): +49 (0) 30 / 30686 790  
Consultation en anglais et allemand.  
Tox Info Suisse Numéro d'urgence 24h/24: 145  
(de l'étranger : +41 44 251 51 51)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Pictogrammes de danger** néant  
**Mention d'avertissement** néant  
**Mentions de danger** néant  
**Conseils de prudence** P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

**Indications complémentaires:** EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**2.3 Autres dangers** Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.01.2024 Numéro de version 16.2 (remplace la version 16.1)

Révision: 03.01.2024

#### Nom du produit: Cire Protectrice du bois

(suite de la page 1)

Toujours porter un masque de protection pendant le ponçage.

Attention:

Lavez les chiffons utilisés immédiatement après usage ou conservez-les dans un récipient hermétiquement fermé (danger d'inflammation).

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Non applicable.


**vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

**Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### Composants dangereux:

CAS: 64742-48-9	hydrocarbures aliphatiques, C10-C13	30-60%
Numéro CE: 918-481-9	 Asp. Tox. 1, H304, EUH066	
Reg.nr.: 01-2119457273-39		

**SVHC** Non applicable.

**Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

**Remarques générales:** Amener les sujets à l'air frais.

**Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

**Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

**Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**Après ingestion:** Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Etourdissement

Migraine

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.01.2024 Numéro de version 16.2 (remplace la version 16.1)

Révision: 03.01.2024

**Nom du produit: Cire Protectrice du bois**

(suite de la page 2)

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

**Produits extincteurs  
déconseillés pour des  
raisons de sécurité:**

Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers**

**résultant de la substance ou  
du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

**5.3 Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial de  
sécurité:**

Mesures habituelles pour les incendies chimiques.

**Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles,  
équipement de protection et  
procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

**6.2 Précautions pour la  
protection de  
l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

**6.3 Méthodes et matériel de  
confinement et de nettoyage:**

Eau chaude additionnée de produit nettoyant

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

**6.4 Référence à d'autres  
rubriques**

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.01.2024 Numéro de version 16.2 (remplace la version 16.1)

Révision: 03.01.2024

**Nom du produit: Cire Protectrice du bois**

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

N'employer que dans des secteurs bien aérés.  
 Tenir les récipients hermétiquement fermés.  
 Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
 Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.  
 Eviter la formation d'aérosols.

#### Préventions des incendies et des explosions:

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### Stockage:

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

##### Indications concernant le stockage commun:

Pas nécessaire.

##### Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.  
 Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
 Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

**Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.01.2024 Numéro de version 16.2 (remplace la version 16.1)

Révision: 03.01.2024

#### Nom du produit: Cire Protectrice du bois

(suite de la page 4)

Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Conserver à part les vêtements de protection.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

#### **Protection respiratoire:**

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Utiliser un masque respiratoire autonome et à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme aux normes en vigueur, si l'évaluation du risque le requiert.

Demi-masque pour peintre avec raccord fileté rond EN 148-1 (filtre à vis) et filtre combiné A1 - P2 selon DIN EN 14387.

#### **Protection des mains:**

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

#### **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,4$  mm

Pour le mélange le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6).

#### **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Caoutchouc nitrile

#### **Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques

#### **Protection du corps:**

Vêtements de travail protecteurs

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.01.2024 Numéro de version 16.2 (remplace la version 16.1)

Révision: 03.01.2024

**Nom du produit: Cire Protectrice du bois**

(suite de la page 5)

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales**

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Incolore
<b>Odeur:</b>	Douce
<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	> 180 °C
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	
<b>Inférieure:</b>	0,6 Vol %
<b>Supérieure:</b>	7,0 Vol %
<b>Point d'éclair</b>	> 61 °C (DIN EN ISO 2719)
<b>Température d'auto-inflammation</b>	240 °C
<b>pH</b>	Non applicable.
<b>Viscosité:</b>	
<b>Viscosité cinématique à 20 °C</b>	25 - 35 s (DIN EN ISO 2431/4mm) >21 mm <sup>2</sup> /s (40°C) (calculé)
<b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité</b>	
<b>l'eau:</b>	Pas ou peu miscible
<b>Densité et/ou densité relative</b>	
<b>Densité à 20 °C:</b>	0,8 - 0,9 g/cm <sup>3</sup> (DIN 51757)

**9.2 Autres informations**

<b>Aspect:</b>	
<b>Forme:</b>	Visqueuse
<b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité</b>	
<b>Température d'inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>Teneur en solvants:</b>	
<b>VOC (CE)</b>	<750 g/l

**Informations concernant les classes de danger**

<b>physique</b>	
<b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
<b>Gaz inflammables</b>	néant
<b>Aérosols</b>	néant
<b>Gaz comburants</b>	néant
<b>Gaz sous pression</b>	néant
<b>Liquides inflammables</b>	néant

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.01.2024 Numéro de version 16.2 (remplace la version 16.1)

Révision: 03.01.2024

#### Nom du produit: Cire Protectrice du bois

(suite de la page 6)

<b>Matières solides inflammables</b>	néant
<b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
<b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
<b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
<b>Liquides comburants</b>	néant
<b>Matières solides comburantes</b>	néant
<b>Peroxydes organiques</b>	néant
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
<b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	
<b>Décomposition thermique/ conditions à éviter:</b>	Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Réactions au contact d'un tissu imbibé de produit (par exemple: bourre de laine de nettoyage).
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
<b>10.5 Matières incompatibles:</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux:</b>	Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie. Oxydes nitriques (NOx) Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
<b>Indications complémentaires:</b>	Attention: Lavez les chiffons utilisés immédiatement après usage ou conservez-les dans un récipient hermétiquement fermé (danger d'inflammation).

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

<b>11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008</b>	
<b>Toxicité aiguë</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.01.2024 Numéro de version 16.2 (remplace la version 16.1)

Révision: 03.01.2024

#### Nom du produit: Cire Protectrice du bois

(suite de la page 7)

#### Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

#### 64742-48-9 hydrocarbures aliphatiques, C10-C13

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 / 4h	>5 mg/l (rat)

#### Corrosion cutanée/irritation

##### cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/

##### irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire

##### ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules

##### germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour

##### certains organes cibles

#### (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour

##### certains organes

#### cibles (STOT) - exposition

##### répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité subaiguë à

##### chronique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)



**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.01.2024 Numéro de version 16.2 (remplace la version 16.1)

Révision: 03.01.2024

**Nom du produit: Cire Protectrice du bois**

(suite de la page 8)

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:****64742-48-9 hydrocarbures aliphatiques, C10-C13**

EC50 / 48h	>1.000 mg/l (Daphnia magna)
IC50 / 72h	>1.000 mg/l (algae)
LC50 / 96h	>1.000 mg/l (fish)

**12.2 Persistance et****dégradabilité**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3 Potentiel de****bioaccumulation**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:**

Non applicable.

**vPvB:**

Non applicable.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

**12.7 Autres effets néfastes****Autres indications écologiques:****Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

**Catalogue européen des déchets**

08 01 12	déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11
15 01 04	emballages métalliques

**Emballages non nettoyés:****Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**Produit de nettoyage****recommandé:**

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.01.2024 Numéro de version 16.2 (remplace la version 16.1)

Révision: 03.01.2024

**Nom du produit: Cire Protectrice du bois**

(suite de la page 9)

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b> ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b> ADR ADN, IMDG, IATA	néant néant
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b> ADR, ADN, IMDG, IATA Classe	néant
<b>14.4 Groupe d'emballage</b> ADR, IMDG, IATA	néant
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b> Marine Polluant:	Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
<b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	néant

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Directive 2004/42/CE**

Type de produit: PEINTURES ET VERNIS

- Sous-catégorie de produits: Impressions fixatrices
  - Revêtements En Phase Solvant, Valeur limite: 750 g/l
- VOC: <750 g/l

**Directive 2012/18/UE****Substances dangereuses désignées - ANNEXE I**

Aucun des composants n'est compris.

**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.01.2024 Numéro de version 16.2 (remplace la version 16.1)

Révision: 03.01.2024

#### Nom du produit: Cire Protectrice du bois

(suite de la page 10)

#### RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

##### Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

##### Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

##### Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

##### Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

#### Prescriptions nationales:

**VOC (EU)** < 750 g/l (VOC-max. = 750 g/l (2010 A/h))

#### 15.2 Évaluation de la sécurité

**chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Phrases importantes**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

#### Service établissant la fiche technique:

Département sécurité des produits

#### Contact:

Hr. Dr. Starp

#### Date de la version

#### précédente:

20.02.2020

#### Numéro de la version

#### précédente:

16.1

#### Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 12)

**Fiche de données de sécurité**  
**selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 03.01.2024 Numéro de version 16.2 (remplace la version 16.1)

Révision: 03.01.2024

**Nom du produit: Cire Protectrice du bois**

(suite de la page 11)

**Sources**

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
SVHC: Substances of Very High Concern  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1  
ESIS : European chemical Substances Information System  
ECHA Portal  
Fiches de données de sécurité des fournisseurs de matières premières

**\* Données modifiées par  
rapport à la version  
précédente**

Ajouts, suppressions, révisions.  
Mis à jour conformément au règlement (UE) 2020/878 modifiant le règlement  
(CE) n °: 1907/2006 (REACH)